

**Complément d'avis n° 2021/07-08
relatif à l'accréditation de
l'École nationale d'ingénieurs de Brest
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/07-08 concernant l'École nationale d'ingénieurs de Brest, portant sur la transmission d'un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations concernant la mise en conformité de la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne, ainsi que la mise en place d'une approche compétences.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale d'ingénieurs de Brest,
- Vu la note de synthèse établie par Alain MORETTO, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du plan d'action transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON